



DEB 2022-3

République Française
Département de Vaucluse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA ROQUE ALRIC

Le 21 février 2022 à 18h30 se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de monsieur José LINHARES, maire de la commune de La Roque Alric.

Etaients présents : LINHARES José, LAGUNA Elodie, CASADO ESCOBAR Sylvia et HEREDIA Justine.

Etaients absents : THOMAS SOUMILLE Coraline (pouvoir donné à CASADO ESCOBAR Sylvia), LINHARES Tiffanie (pouvoir donné à LINHARES José) et SEVIN Roland (pouvoir donné à HEREDIA Justine).

Secrétaire de séance : HEREDIA Justine.

Objet : Convention de partenariat avec le Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux

À la suite de l'incendie qui a ravagé en Août 2021 près de 240 hectares de forêt dans les Dentelles de Montmirail, le Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux s'est mobilisé pour venir en aide aux communes et propriétaires sinistrés.

L'expérience s'étant révélée positive, 6 communes des « Dentelles de Montmirail », situées en dehors du PNR, dont La Roque Alric, ont engagé un partenariat pour :

- La surveillance des massifs boisés dans un objectif de prévention des incendies
- L'organisation et la gestion des flux de visiteurs en milieu naturel

À la demande des communes, le Parc naturel régional s'engage à déployer dans les Dentelles de Montmirail, le dispositif « Garde Régionale Forestière » (GRF), jeunes éco-gardes âgés de 18 à 26 ans, non assermentés. À ce titre, le Parc naturel régional recrutera 2 GRF supplémentaires pour les étés 2022 et 2023. En tant qu'employeur, le Parc assurera les procédures de recrutement et prendra à sa charge toutes les obligations en vigueur.

Le Parc s'engage à accompagner les communes en mobilisant ses ressources internes en ingénierie (Direction, Responsable du pôle « Ecotourisme », Responsable du pôle « Biodiversité », chargé de mission « Sports de nature »). Cet appui se fera sur une durée de 24 mois (prévisionnel mi 2022-mi 2024).

Pour chacune des périodes estivales de déploiement de la Garde Régionale Forestière, le coût annuel est arrêté à la somme de 600 € par commune. Cette somme sera versée chaque année par les communes à l'émission du titre de recette par le Parc naturel régional.

Le coût total de l'opération intégrant l'intégralité de l'ingénierie d'animation pour 24 mois est arrêté à la somme de 4 600 € par commune (soit 2 300 € par an). Le paiement se fera annuellement par les communes au prorata de l'état d'avancement du programme d'actions engagé par le Parc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Le Maire entendu,

Approuve la proposition de convention entre le Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux et les communes de Beaumes-de-Venise, Gigondas, Lafare, La Roque-Alric, Suzette et Vacqueyras.

Précise que la contribution de la commune s'élève à :

- 600 € par an pour la Garde Régionale Forestière,
- 4 600 € (soit 2 300 par an) pour l'opération intégrant l'intégralité de l'ingénierie d'animation.

Accepte que les crédits soient inscrits au Budget primitif 2022.

Autorise monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents s'y afférent.

Ainsi fait et délibéré lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Roque Alric, le 06/04/2022

Le Maire,

José LINHARES

